

Département du Nord
Arrondissement de Cambrai
Canton de Le Cateau

Arrêté 2025-08-03

COMMUNE DE TROISVILLES

ARRÊTÉ DU MAIRE

Réglementant la circulation sur la voie communale empruntée à l'occasion de l'inauguration du pont de la Rue d'Inchy

Nous Jérémy RICHARD, Maire de la Commune de TROISVILLES,
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-5, L.2512-13 et R2213-1 du code Général des Collectivités territoriales,
Considérant qu'en raison de l'inauguration du pont de la Rue d'Inchy, le 27 août 2025, il y a lieu afin d'éviter tout accident, de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules sur la voie communale empruntée à cette occasion,

ARRETONS :

Article 1^{er} : La circulation sera interdite dans les deux sens de circulation du numéro 9 de la Rue d'Inchy jusqu'à la limite du territoire communal située après le pont de la Rue d'Inchy, de 9 heures à 13 heures, le mercredi 27 août 2025. La déviation se fera par la RD643 dans les deux sens.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée par un procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à Troisvilles, le 25 août 2025.

Le Maire,
Jérémy RICHARD

